

Communiqué de presse

Cergy, le 26 avril 2023

LA VACCINATION : UN ACTE DE PREVENTION QUI PEUT SAUVER DES VIES

L'Assurance Maladie du Val-d'Oise rappelle l'importance de se faire vacciner pour se protéger et protéger les autres, en particulier les plus fragiles, et qu'un calendrier vaccinal est mis à disposition listant les vaccins à réaliser en fonction de son âge.

Pour lutter contre de nombreuses maladies infectieuses graves pouvant entraîner des complications et des séquelles, la vaccination reste un moyen efficace.

Pour les nourrissons, les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite, la coqueluche, l'*Haemophilus influenzae b*, l'hépatite B, le méningocoque C, le pneumocoque, la rougeole, les oreillons et la rubéole sont obligatoires avant l'âge de 2 ans.

L'Assurance Maladie prend en charge **deux nouveaux vaccins contre les virus responsables de gastro entérites aigües**, recommandés à tous les nourrissons âgés de 6 semaines à 6 mois. Le vaccin administré par voie orale permet de diminuer de 80 % les gastro entérites et les hospitalisations.

Chaque année, l'Assurance Maladie met en œuvre des campagnes de vaccination, contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR) en faveur des enfants âgés de 1 à 17 ans et contre la grippe saisonnière à destination des personnes de plus de 65 ans, celles atteintes de certaines maladies chroniques et les femmes enceintes.

Cependant, le département du Val-d'Oise enregistre en 2021 un taux de vaccination ROR inférieur au taux national (-3,1 points) et un taux de vaccination contre la grippe saisonnière des femmes enceintes très faible qui a diminué de plus du tiers (-3,8 points) entre les campagnes 2019/2020 et 2021/2022.

Par ailleurs, plusieurs cas de diphtérie ont été recensés en 2022 dans 9 régions du territoire et la grippe saisonnière est responsable de près de 3 700 décès par an en France. Le maintien d'une couverture vaccinale élevée est essentiel pour éviter la réapparition de certaines maladies et la propagation des épidémies.

Le site [vaccination-info-service.fr](https://www.vaccination-info-service.fr) de Santé Publique France permet l'accès à des informations générales et pratiques sur la vaccination et le site www.mesvaccins.net de faire le point sur ses vaccins.

Afin de contribuer à la sensibilisation autour de cet enjeu de santé publique, des stands d'information seront proposés au public durant le mois de mai dans les accueils de l'Assurance Maladie du Val-d'Oise.



CHIFFRES CLÉS DU VAL-D'OISE

Taux de couverture des vaccins



Source : Ofédis et DVM



Vaccination : êtes-vous à jour ? 2023 calendrier simplifié des vaccinations

Âge approprié	Vaccinations obligatoires pour les nourrissons														
	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois	5 mois	11 mois	12 mois	18-24 mois	6 ans	11-13 ans	14 ans	20 ans	45 ans	65 ans et +	
BCG	■														
DTP		■	■	■	■	■	■		■	■			■	■	■
Copaxone															
MM															
Hepatitis B		■	■	■	■	■	■								
Pneumocoque		■	■	■	■	■	■								
RSV								■	■						
Méningocoque C								■	■						
Rotavirus		■	■	■	■										
Méningocoque B			■	■	■	■	■								
HPV										■	■				
Grippe															■
Zona															■

Les vaccins à tous les âges - Calendrier 2023

1 mois : BCG

2 mois : DTP, Copaxone, Hepatitis B, Pneumocoque

3 mois : DTP, Copaxone, Hepatitis B, Pneumocoque

4 mois : DTP, Copaxone, Hepatitis B, Pneumocoque

5 mois : DTP, Copaxone, Hepatitis B, Pneumocoque

11 mois : DTP, Copaxone, Hepatitis B, Pneumocoque

12 mois : DTP, Copaxone, Hepatitis B, Pneumocoque

Entre 18 et 19 mois : Rotavirus

6 ans : DTP, Copaxone, Hepatitis B, Pneumocoque

Entre 11 et 13 ans : DTP, Copaxone, Hepatitis B, Pneumocoque

Entre 11 et 14 ans : HPV

25 ans : DTP, Copaxone, Hepatitis B, Pneumocoque

45 ans : DTP, Copaxone, Hepatitis B, Pneumocoque

65 ans et + : DTP, Copaxone, Hepatitis B, Pneumocoque, Grippe, Zona

Le Covid-19 est toujours là. Pensez au vaccin et aux rappels pour les enfants et les adultes.

Contact presse :

 communication.cpam-cergyponoise@assurance-maladie.fr

À propos de l'Assurance Maladie du Val d'Oise

Entreprise de droit privé exerçant une mission de service public, la CPAM du Val d'Oise est responsable de la protection de la population du département, soit plus d'1,2 million d'assurés, et verse chaque année près de 4 milliards d'euros de prestations légales, ce qui en fait le principal acteur du financement du système de soins. Forte de 1 000 collaborateurs qui portent haut nos valeurs de solidarité, d'universalité, de responsabilité et d'innovation, notre entreprise intervient sur les « risques » sociaux suivants : maladie, maternité, accidents du travail/maladies professionnelles et décès.